



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

Banque Africaine de Développement

**AGEROUTE SENEGAL.**

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

### **Sélection d'un consultant pour le Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'aménagement de la route Sandiniéri – Tanaff – Frontière Guinée Bissau**

Date de l'avis : août 2023  
Secteur : Transport  
Référence de l'accord de prêt BAD : 2100150043344  
N° du Projet BAD : P-Z1-DB0-157

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 22 Décembre 2022 dans le quotidien « l'AS ».
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût du projet d'Amélioration des corridors routiers Bissau – Dakar – Phase 1 : aménagement de la route Farim – Tanaff.  
L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt en vue de s'attacher les services d'un Consultant individuel pour la mission de Suivi de la mise en œuvre du PGES et du PAR du projet qui comprend globalement les travaux ci-après :
  - ✓ travaux d'aménagement et de bitumage de la route Sandiniéri – Tanaff – Frontière Guinée Bissau (26,4 km) ;
  - ✓ travaux d'aménagement de pistes intégrés à la route Sandiniéri - Tanaff - Frontière Guinée Bissau ;
  - ✓ travaux d'aménagement d'infrastructures socio-économiques intégrés à la route Sandiniéri - Tanaff - Frontière Guinée Bissau.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent d'une part (i) le suivi de la réalisation des activités du projet en respect des exigences environnementales particulièrement les mesures identifiées et retenues dans le PGES ainsi que les avis des

certificats de faisabilité environnementale délivrés par le Ministère de l'Environnement et (ii) d'autre part, la mise en œuvre du plan d'action et de réinstallation dans le cadre des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Sandiniéri - Tanaff - Frontière Guinée Bissau.

La durée prévisionnelle de la mission est de dix-huit (18) mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann  
Résidence Dakar.**

**Tel: (+221) 33 869 07 51**

**Fax : (+221) 33 864 63 50**

**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) , [bngom@ageroute.sn](mailto:bngom@ageroute.sn);**

7. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **05 septembre 2023 à 11 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un bureau consultant pour le suivi de la mise en œuvre du PGES et du PAR du projet d'aménagement de la route Sandiniéri – Tanaff – Frontière Guinée Bissau** ».

**NB : la langue de travail est le français**

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Le Directeur Général  
Ibrahima NDIAYE